

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00014

Numéro SIREN : 301 570 446

Nom ou dénomination : APAVE ALSACIENNE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 6096

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MULHOUSE (68061)

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
44 AVENUE ROBERT SCHUMAN C.S 83047
68061 MULHOUSE Cedex 3
TEL : 03 89 35 42 41

LEXTENSO

1 PARVIS DE LA DEFENSE
92044 PARIS LA DEFENSE CEDEX

V/REF :

N/REF : 68 B 14 / 2022-B-6096

Le greffier du tribunal judiciaire de Mulhouse certifie qu'il a reçu le 17/06/2022,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2021.

Concernant la société

APAVE ALSACIENNE SAS
Société par actions simplifiée à associé unique
2 rue Thiers
68200 Mulhouse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2022-B-6096 le 28/06/2022

R.C.S. MULHOUSE TJ 301 570 446 (68 B 14)

Fait à MULHOUSE le 28/06/2022,

LE GREFFIER



APAVE ALSACIENNE

Siège social : 2 rue Thiers – 68100 MULHOUSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 796 250 Euros

301 570 446 RCS MULHOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



Arthaud & Associés Audit

SAS au capital de 150 000 €

73 rue François Mermet 69160 Tassin la Demi-Lune

Siret 431 460 336 00024 - Tél. 04 37 41 62 50

www.arthaud-associes.fr



APAVE ALSACIENNE

Siège social : 2 rue Thiers – 68100 MULHOUSE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 796 250 Euros
301 570 446 RCS Mulhouse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Associé Unique de la société APAVE ALSACIENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APAVE ALSACIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société APAVE ALSACIENNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les notes 2.2. « Convention collective » et 7.6.1. « Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite » de l'annexe des comptes annuels, expose le changement de convention collective avec un effet au 1er janvier 2022 ;
- La note 3.8.3. « Informations complémentaires » de l'annexe des comptes annuels, expose un passif éventuel lié à un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon, dénommé « Clinique Mermoz ».

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **En-cours**

Les travaux en-cours, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 1 387 998 euros, sont évalués selon les modalités de comptabilisation et de dépréciation des encours décrites en note 3.2 « Evaluation des stocks et en-cours » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- **Dépréciation des créances clients**

Les dépréciations pour créances clients, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2021 16 895 368 euros, sont déterminées selon les modalités décrites en note 3.3 « Créances clients et autres créances » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 06 mai 2022

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Olivier Arthaud

NOTA : Le présent rapport comporte 33 pages annexées.

I. BILAN AU 31/12/2021

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	79 181	79 181		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 747	13 447	1 300	763
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	376 673		376 673	376 673
Constructions	5 592 460	4 823 269	769 191	862 297
Installations techniques, mat. et outillage	4 845 083	3 430 236	1 414 846	1 535 909
Autres immobilisations corporelles	2 041 992	1 330 479	711 512	657 926
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	901 348	901 347	1	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	23 115		23 115	23 115
Prêts				816
Autres immobilisations financières	77 797		77 797	66 436
ACTIF IMMOBILISE	13 952 395	10 577 960	3 374 435	3 523 935
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				54 279
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	1 420 870	32 872	1 387 998	1 368 358
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	65 978		65 978	25 583
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	18 172 014	1 276 646	16 895 368	18 676 253
Autres créances	22 974 340		22 974 340	15 240 618
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	5 703 051		5 703 051	6 415 990
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	2 431 966		2 431 966	4 510 586
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	338 814		338 814	102 653
ACTIF CIRCULANT	51 107 031	1 309 517	49 797 514	46 394 319
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	65 059 427	11 887 477	53 171 949	49 918 254

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 796 250	1 796 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 699 839	10 699 839
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	179 625	179 625
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	15 469 974	16 647 374
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 280 963	22 601
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	978 468	1 295 722
CAPITAUX PROPRES	31 405 119	30 641 410
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 939 068	1 601 693
Provisions pour charges	201 743	440 521
PROVISIONS	2 140 811	2 042 214
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	1 247 936	1 257 414
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	210 854	238 415
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 979 941	2 239 802
Dettes fiscales et sociales	10 706 896	9 811 921
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65 270	3 155
Autres dettes	1 324 876	420 310
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 090 246	3 263 613
DETTES	19 626 019	17 234 630
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	53 171 949	49 918 254

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

Rubriques	France	Exercice 2021 Exportation	Total	Exercice 2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	52 645 647	1 502 183	54 147 830	49 367 839
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	52 645 647	1 502 183	54 147 830	49 367 839
Production stockée			18 785	-334 442
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			24 005	186
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 849 065	3 116 190
Autres produits			148 439	54 615
PRODUITS D'EXPLOITATION			57 188 124	52 204 387
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			15 756	52 204 387
Variation de stock (marchandises)				24 872
Achats de matières premières et autres approvisionnements				132 237
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			54 279	-755
Autres achats et charges externes			18 632 739	17 004 974
Impôts, taxes et versements assimilés			1 148 652	1 259 753
Salaires et traitements			21 858 383	21 546 049
Charges sociales			10 120 912	8 537 141
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			565 810	614 988
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 309 517	1 408 631
Dotations aux provisions			908 764	678 591
Autres charges			259 371	293 951
CHARGES D'EXPLOITATION			54 874 184	51 500 433
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 313 940	703 955
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			28 809	6 515
PRODUITS FINANCIERS			157 034	96 739
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			157 034	96 739
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			995	13 119
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			995	13 119
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			156 039	83 620
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 441 170	781 061
PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 430 326	182 006
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			315 493	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 423 509	
Reprises sur provisions et transferts de charges			691 324	182 006
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 095 275	942 986
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			834 307	173 259
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			199 898	39 278
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			61 069	730 449
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 335 051	-760 980
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			424 285	
Impôts sur les bénéfices			1 070 973	-2 520
TOTAL DES PRODUITS			59 775 484	52 483 132
TOTAL DES CHARGES			57 494 521	52 460 532
BENEFICE OU PERTE			2 280 963	22 601

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
3.1. IMMOBILISATIONS	10
3.2. EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS.....	11
3.3. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	12
3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12
3.5. PROVISIONS REGLEMENTEES	12
3.6. PROVISIONS POUR RISQUES	12
3.7. COTISATION DE FINANCEMENT.....	13
3.8. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX	13
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	16
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	16
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	18
4.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS.....	18
4.4. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES	18
4.5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	19
4.6. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	20
4.7. CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	20
4.8. PRODUITS A RECEVOIR	20
4.9. COMPTES DE REGULARISATION	21
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	21
5.1. CAPITAUX PROPRES	21
5.2. ETAT DES PROVISIONS	22
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	24
5.4. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	25
5.5. CHARGES A PAYER	25
5.6. COMPTES DE REGULARISATION	26

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	26
6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	26
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	27
6.3. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	27
6.4. RESULTAT FINANCIER	27
6.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
6.6. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	29
7. INFORMATIONS DIVERSES.....	31
7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE	31
7.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	31
7.3. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	31
7.4. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	31
7.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS	32
7.6. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	33

Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 53 171 949 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 280 963 euros, présenté sous forme de liste.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avec une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice se caractérisent ainsi :

1.1. Evènements nés pendant les exercices passés

Les effets négatifs importants provoqués par la crise sanitaire sur l'activité économique mondiale et à plus forte raison sur celle d'APAVE ALSACIENNE SAS en 2020 ne se sont pas reproduits en 2021. APAVE ALSACIENNE SAS a su bénéficier de la reprise économique constatée dans de nombreux secteurs d'activité Française. Elle a retrouvé des niveaux de production et de résultats supérieurs à 2019.

1.2. Evènements nés durant l'exercice :

1.2.1. Crise sanitaire :

APAVE ALSACIENNE SAS n'a pas été impacté sur l'exercice 2021.

1.2.2. Mise en place d'un FCP d'entreprise par le groupe

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe et de son plan stratégique Boost, le groupe a mis en place un FCPE - APAVE HORIZON - ouvert à l'ensemble des salariés français de Apave SA ou de ses filiales détenues à plus de 80%. Cette opération, à laquelle les salariés ont souscrit de manière importante comportait un abondement unilatéral ainsi qu'un abondement « classique ». (1 M€ de versement au FCPE pour APAVE ALSACIENNE SAS).

1.2.3. Cession de fonds de commerce CND

La société APAVE ALSACIENNE SAS exploite différentes activités dont une activité de Contrôle Non Destructif (CND) sur plusieurs de ses sites.

La société APAVE Non Destructive Testing, filiale à 100% de la société APAVE SUDEUROPE SAS, elle-même filiale de la société APAVE SA, maison-mère d'APAVE ALSACIENNE SAS, exploite, quant à elle, uniquement des activités de Contrôle Non Destructif. Elle exerce son activité sur plusieurs sites également.

En vue de rendre cohérent l'ensemble des activités de CND du Groupe APAVE, APAVE ALSACIENNE SAS a apporté à APAVE Non Destructive Testing le fonds de commerce de son activité de Contrôle Non Destructif.

1.2.4. Activité

- Hausse globale de l'activité +2,8% par rapport au budget 2021 (+1,5 m€) et +1% par rapport à l'exercice 2019 (+0,5 m€).
- La production et l'Ebitda sont supérieurs au budget 2021.

1.2.5. Autres faits significatifs

Versement d'une indemnité de 315 k€ par ALLIANZ pour un litige avec un ancien salarié décédé en 2003, détaché à temps plein chez TOTAL où il a été exposé à l'amiante.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1,4 m€ sur l'exercice. Les principaux évènements impactant le résultat exceptionnel correspondent à :

- Cession de l'activité CND à APAVE NDT pour 1,4 m€ (plus-value de 1,2 m€).
Versement complémentaire exceptionnel de 500 k€ sur le fond IFC
- La décote des titres horizon pour 284 k€

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

2.1. Guerre en UKRAINE

Le Groupe Apave suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.

Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évaluées à ce stade.

Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021.

2.2. Convention collective

Le Groupe APAVE a engagé en 2021 des démarches visant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'APAVE SA. Ceci a abouti à la mise en place d'un socle social commun.

Dans le même temps, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec un effet au 1er janvier 2022.

La conséquence dans les comptes 2021 est principalement limitée au calcul de la provision pour congés payés.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2014-03, à jour des modifications ultérieures, relatif à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, à leur coût de fabrication, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manières fiables, et lorsque l'impact est significatif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durées
Logiciel	1 an
Gros œuvre	40 ans
Toiture, Charpente	25 ans
Second œuvre	12 à 20 ans
Agencements, install. Divers	10 ans
Matériels techniques	8 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Mobiliers de bureau	10 ans

3.1.2. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

La valeur des titres correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

3.2. Evaluation des stocks et en-cours

Les en-cours de production de services à l'achèvement sont valorisés en partant du prix de vente auquel est appliqué un abattement de 22.5 % en 2021 contre 20% en 2020, afin de les ramener au prix de revient. Ce coefficient est uniforme pour l'ensemble des différentes prestations.

Une provision pour dépréciation a été constituée pour couvrir les missions anciennes valorisées sur la base suivante :

- Provision à 20% sur les missions sans mouvements depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois.
- Provision de 50 % sur les missions sans mouvements depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois.
- Provision à 100% sur les missions sans mouvements depuis plus de 24 mois.

3.3. Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients sont dépréciées en application de la méthode Groupe.

Critères de sélection	% de Provision Méthode Groupe
411 - SECTEUR PRIVE	
Echues de 6 à 12 mois	25%
Echues de 13 à 18 mois	50%
Echues depuis + de 18 mois	100%
411 - SECTEUR PUBLIC	
Echues de 6 à 12 mois	20%
Echues de 13 à 18 mois	50%
Echues de 19 à 24 mois	80%
Echues depuis + de 24 mois	100%
411 - GROUPE	
Tout	0%
416 - DOUTEUX	
Tout	100%

3.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur inscrite à l'actif net est inférieure à la valeur vénale des valeurs mobilières de placement.

3.5. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.6. Provisions pour risques

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges constatent l'intégralité des risques et charges :

- Résultant d'obligations existantes à la clôture,
- Dont il est probable qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice des tiers sans contrepartie au moins équivalente.

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Opérations en devises

Néant.

3.7. Cotisation de financement

Les cotisations de financement versées par les membres de l'Association Apave Alsacienne ont été apportées à Apave Alsacienne SAS. Depuis le 1er Janvier 2000 l'Association Apave Alsacienne n'a plus appelé aucune cotisation. Elles sont reversées aux adhérents lors de leur démission et à leur demande, et après autorisation de la Direction Générale d'Apave Alsacienne. Les sommes rapportées au résultat sont inscrites en « Autres produits »

3.8. Dérogations aux principes généraux

3.8.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.8.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.8.3. Informations complémentaires

Les informations relatives aux parties liées ne sont pas fournies du fait :

- De transactions réalisées avec des sociétés du groupe détenues en totalité ou quasi-totalité ;
- Du caractère courant et normal de certaines opérations.

Litige Mermoz :

Le GIE Ceten APAVE International (ci-après dénommé « APAVE ») dont APAVE PARISIENNE, APAVE SUD EUROPE, APAVE NORD OUEST et APAVE ALSACIENNE sont associées est impliqué dans un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon dénommé « Clinique Mermoz ». Suite à de multiples malfaçons, les bâtiments ont donné lieu à une déconstruction/reconstruction.

Les expertises techniques réalisées suite à ces différents préjudices ont fixé les responsabilités encourues provisoirement à hauteur de 30% pour la maîtrise d'ouvrage, 30 % pour le maître d'œuvre et 30% pour l'entreprise réalisant les travaux de gros-œuvre. Les 10% restants avaient été répartis entre les autres acteurs du chantier dont APAVE, en qualité de contrôleur technique, qui se voyait attribuer une quote-part de 2 %. Il avait été notamment reproché à la maîtrise d'ouvrage d'avoir traité les travaux du lot gros-œuvre à moins 26% du prix du marché, avec une entreprise en redressement judiciaire, par simple mesure d'économie. Le dossier a suivi son cursus juridique normal de discussion au fond entre

les parties, pour finalement aboutir au prononcé d'un premier jugement, rendu le 24/09/2019 par le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Contre toute attente, alors que les termes non équivoques du rapport d'expertise judiciaire attribuaient provisoirement une quote-part de 30% au maître de l'ouvrage, le magistrat a retenu des responsabilités uniquement à l'encontre des autres acteurs du chantier. APAVE se trouve ainsi condamnée à hauteur de 3% du montant total du sinistre. Il n'est pas reproché de faute technique à APAVE, le grief qui lui est fait étant d'avoir manqué à son obligation d'information et d'alerte du maître de l'ouvrage, grief qu'APAVE estime être infondé.

Cette condamnation a été prononcée « In Solidum ». Cela signifie que chacune des parties condamnées est obligée financièrement de régler, de façon solidaire, l'ensemble des préjudices, en l'occurrence une somme de l'ordre de 85M€ (hors intérêts courus, calculés à compter du 01/01/2003). En outre, les protagonistes condamnés aux côtés d'APAVE, dont l'entreprise de gros-œuvre et la plupart des B.E.T. ont, pour la majorité, fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Ce jugement requiert une singularité car les juges ont ordonné l'exécution provisoire à l'encontre de toutes les parties condamnées, à l'exception d'APAVE.

La mise en cause d'APAVE semble avoir gêné le Tribunal qui a ainsi voulu l'épargner en l'excluant de l'exécution provisoire, contrairement à son propre assureur, les souscripteurs du Lloyd's de Londres.

Par ailleurs, le sinistre, intervenu en cours de travaux, ne peut relever des assurances de responsabilité décennale, mais des seules assurances de responsabilité civile professionnelle - dont la souscription est facultative - avec des plafonds de garantie très limités. Il en résulte qu'APAVE, in bonis et seul solvable à la date d'aujourd'hui, se trouverait à devoir assumer, à terme, sur ses propres deniers, une somme de l'ordre de 75 M€ (déduction faite des plafonds de garantie des assureurs), en lieu et place des principaux responsables du litige.

APAVE a interjeté appel de cette décision le 24/10/2019.

La comptabilisation d'une provision pour risques et charges suppose qu'il existe une obligation probable ou certaine à la date de clôture, revêtant un caractère éventuel quant à son montant ou son échéance.

L'APAVE possède des polices d'assurance qui lui permettent de couvrir largement le risque s'il s'avérait qu'elle soit condamnée et si le principe du « In solidum » n'était pas retenu.

Dans le cas contraire, et l'APAVE conteste vigoureusement cette hypothèse, la peine pourrait être maximum.

En l'état actuel de l'avancement des procédures, il est impossible d'envisager une issue dans un sens ou dans l'autre.

Par conséquent, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2019. Le litige Mermoz constitue ainsi un passif éventuel, le montant de l'obligation ne pouvant être évalué avec une fiabilité suffisante.

Au titre de la clôture de l'exercice 31/12/2021, ce litige constitue toujours un passif éventuel, en l'absence d'évolution sur ce dossier.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	79 181				79 181
Autres postes d'immobilisation incorporelles	85 131	1 346		71 730	14 747
Total 1 Incorporelles	164 312	1 346	0	71 730	93 928
Terrains	376 673				376 673
Constructions sur sol propre	4 720 576				4 720 576
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	835 549	36 335			871 884
Installations générales et agencements	1 058 840	81 705			1 140 545
Installations techniques, matériels et outillages	5 214 119	387 913		759 949	4 845 083
Matériel de transport	90 914	2 716		11 370	82 260
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 169 387	95 648		445 848	819 187
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	13 466 058	604 618	0	1 214 167	12 856 208
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	13 630 370	605 664	0	1 285 897	12 950 136

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	79 181			79 181
Autres immobilisations incorporelles	84 368	809	71 730	13 447
Total 1	163 549	809	71 730	92 628
Terrains				
Constructions	4 693 829	129 441		4 823 269
Installations générales et agencements	578 637	77 738		656 375
Installations techniques, matériels et outillages	3 678 210	309 910	557 883	3 430 236
Matériel de transport	74 215	7 633	10 802	71 046
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 008 363	40 279	445 584	603 058
Emballages récupérables et divers				
Total 2	10 033 254	565 001	1 014 269	9 583 985
TOTAL	10 196 802	565 810	1 086 999	9 676 613

4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [5.2. Etat des provisions.](#)

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	901 347			901 347	901 347	20 240
Autres titres immobilisés	23 115			23 115		23 115
Prêts et autres immobilisations financières	67 252	15 474	4 114	77 797		77 797
TOTAL	991 714	15 474	4 114	1 002 259	901 347	121 152

4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2021
Matières premières			
Marchandises			
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services	1 420 870	32 872	1 387 998
TOTAL	1 420 870	32 872	1 387 998

4.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe [5.2. Etat des Provisions.](#)

4.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 41 562 964 € en valeur brute au 31/12/2021 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	77 797	0	77 797
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	77 797		77 797
ACTIF CIRCULANT :	41 485 167	41 485 167	0
Clients	17 702 915	17 702 915	
Clients douteux	469 099	469 099	
Personnel et comptes rattachés	118 254	118 254	
Organismes sociaux	133 834	133 834	
Etat : impôts et taxes diverses	344 571	344 571	
Groupe et associés	22 102 141	22 102 141	
Débiteurs divers	275 539	275 539	
Charges constatées d'avance	338 814	338 814	
TOTAL	41 562 964	41 485 167	77 797
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	18 172 014	1 276 646	16 895 368	18 676 253
Autres créances	22 974 340		22 974 340	15 240 618
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	41 146 354	1 276 646	39 869 708	33 916 871

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2021	2020
Clients sociétés affiliées consolidées France	1 196 679	1 226 525
Clients sociétés mères et Divers	1 114 624	543 916
Clients sociétés affiliées consolidées	0	33 679
Clients factures à établir Groupe	0	166 570
Groupe et associés	22 102 141	13 875 979
TOTAL	24 413 444	15 846 669

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 5.2.6](#).

4.7. Créances représentées par des effets de commerce

Les effets de commerce sont inclus dans le poste « Créances clients et comptes rattachés » :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Effets de commerce		
TOTAL	0	0

4.8. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir	96 463	124 382
Clients – Factures à établir		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	96 463	124 382

4.9. Comptes de régularisation

4.9.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 338 814 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Charges d'exploitation	338 814	102 653
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	338 814	102 653

4.9.2. Ecart de conversion

Néant

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Les comptes de l'exercice 2020 ont fait apparaître un résultat de 22 601 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

* 5% à la réserve légale :	0 €
* Le solde au poste « autres réserves » :	- 1 177 399 €
* Dividendes :	1 200 000 €

5.1.1 Analyse de la variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	
Situation 31/12/2020	30 641 410
Variation résultat 31/12/2021	2 258 363
Variation sur autres réserves	- 1 177 399
Amortissements dérogatoires	- 317 254
Situation 31/12/2021	31 405 119

Le capital social est composé de 14 370 actions entièrement libérées de 125 € de valeur nominale l'une, sans modification durant l'exercice. 1

5.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions pour litige prud'homal	13 080		13 080	0
Provisions pour garantie Clients	406 589	354 647	44 043	717 193
Provisions pour perte de marchés à terme	82 063	212 473	82 063	212 473
Provisions pour amendes pénalité	99 960			99 960
Provision pour risque fournisseur	62 000	100 330	48 524	113 806
Provisions pour pertes de change				
Provision pour risque client		170 637		170 637
TOTAL	663 693	838 087	187 710	1 314 070

5.2.2. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	938 000		313 000	625 000
Autres provisions pour risques et charges (médaille du travail)	440 521	70 678	309 456	201 743
TOTAL	1 378 521	70 678	622 456	826 743

5.2.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	901 347			901 347
Provisions autres immos financières				
TOTAL	901 347	0	0	901 347

5.2.4. Provision amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Amortissements dérogatoires	1 295 722	61 069	378 324	978 468
TOTAL	1 295 722	61 069	3378 324	978 468

5.2.5. Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Matières premières				
En cours de production	33 726	33 872	33 726	32 872
Marchandises				
TOTAL	33 726	33 872	33 726	32 872

5.2.6. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Poste : Clients douteux	1 213 620	1 104 702	1 213 620	1 104 702
Poste : Autres créances	161 285	171 944	161 285	171 944
TOTAL	1 374 905	1 276 646	1 374 905	1 276 646

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 247 936	14 629	31 725	1 201 582
Fournisseurs et comptes rattachés	2 979 941	2 979 941		
Personnel et comptes rattachés	3 307 886	3 307 886		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 451 878	3 451 878		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 760 833	3 760 833		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	186 299	186 299		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65 270	65 270		
Groupe et associés	1 070 973	1 070 973		
Autres dettes	253 903	253 903		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	3 090 246	3 090 246		
TOTAL	19 415 165	18 181 858	31 725	1 201 582
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 478			

5.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs Groupe	902 330	772 313
Fournisseurs France	1 124 695	851 705
Fournisseurs Etrangers		
Effets à Payer autres que le Groupe		
Effets à payer Groupe		
Fournisseurs factures non parvenues	952 916	615 783
TOTAL	2 979 941	2 239 801

5.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	952 916	615 783
Dettes fiscales et sociales	4 402 477	3 572 459
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	250 605	248 327
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	7 859 811	6 156 101

5.6. Comptes de régularisation

5.6.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits d'exploitation	3 090 246	3 263 616
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	3 090 246	3 263 616

5.6.2. Ecart de conversion

Se référer au [paragraphe 4.9.2.](#)

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2021			Exercice 2020
	France	CEE UE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	52 645 647	1 502 183	54 147 830	49 367 839
Chiffre d'affaires	52 645 647	1 502 183	54 147 830	49 367 839
%	97,23 %	2,77 %	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Production stockée	18 785	-334 442
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	148 439	54 615
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges (1)	2 849 065	3 116 190
TOTAL	3 016 289	2 836 364

(1) Les transferts de charges s'élèvent à 943 267 euros en 2021. Ces produits compensent des charges liées :

- Pour 587 882 euros aux coûts de véhicules (par les salariés)
- Pour 142 231 euros à des sinistres (par les assureurs)
- Pour 129 396 euros aux coûts des IFC (par les assureurs)
- Pour 70 596 euros aux avantages en nature
- Pour 13 162 euros aux remboursements formations

6.3. Rémunération du Commissaire aux comptes

Conformément à l'article R 123-198-9 du code de commerce, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 66 097 euros au 31/12/2021.

6.4. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 156 039 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS FINANCIERS	157 034	96 739
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	157 034	96 739
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	995	13 119
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	995	13 119
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	156 039	83 620

6.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 1 335 051 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 430 326	182 006
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)	315 493	
Produits exceptionnels sur opérations en capital (2)	1 423 509	
Reprises sur provisions et transferts de charges	691 324	182 006
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 095 275	942 986
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (3)	834 307	173 259
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (4)	199 898	39 278
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	61 069	730 449
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 335 051	-760 980

- (1) Dossier amiante
 (2) (4) Cession NDT et Elansym
 (3) Dont IFC 500 000 euros

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Valeur brute	Valeur Nette Comptable	Prix de Cession	Résultat de cession
Ventes d'immobilisations corporelles (1)	652 242	197 366	197 617	251
Ventes d'immobilisations incorporelles (2)	0	0	1 225 892	1225 892
Ventes d'immobilisations financières				
Mises au rebut Immobilisations incorporelles				
Mises au rebut Immobilisations corporelles	242 467	2 532		
TOTAL	894 709	199 898	1 423 509	1 226 143

- (1) Cession NDT
 (2) Cession NDT 1075 892 euros et Elansym 150 000 euros

6.6. Impôt sur les bénéfices

La société APAVE ALSACIENNE est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société APAVE .

6.6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Chiffres exprimés en euros	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	2 441 170	620 638
Résultat exceptionnel	1 335 051	343 644
Participation des salariés	424 285	109 211
Crédit d'impôt mécénat		(2 520)
Résultat net après impôt	2 280 963	1 070 973

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

6.6.2. Fiscalité différée

BASES	A l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :			
Provisions réglementées :	1 295 722	-317 254	978 468
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Provision pour indemnité de départ à la retraite			
Participation des salariés	0	- 424 285	-424 285
Contribution sociale de solidarité	- 52 630	- 8 272	- 60 902
Provision dépréciation des créances Clients			
Autres provisions pour risques	-553 416	- 158 838	- 712 254
TOTAL	689 676	-908 649	- 712 254

IMPOTS	A l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :			
Provisions réglementées :	362 802	-84 072	259 294
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Provision pour indemnité de départ à la retraite			
Participation des salariés	0	-112 436	- 112 436
Contribution sociale de solidarité			
Provision dépréciation des créances Clients	- 14 736	-2192	- 16 139
Autres provisions pour risques	- 154 956	-42092	- 188 747
TOTAL	193 110	-240 792	- 58 028

6.6.3. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2021
Résultat de l'exercice	2 280 963
- Impôt sur les bénéfices	1 073 493
- Crédits d'impôts :	0
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	
réduction d'impôt en faveur du mécénat	- 2 520
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	3 351 936
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	- 61 069
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	378 324
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	317 254
Résultat hors dispositions fiscales	3 034 682

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2021, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Effectif moyen	Effectif 2021	Effectif 2020
Cadres	175	168
Agents de maîtrise, techniciens et employés	410	435
Ouvriers		
TOTAL	585	603

7.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes sociaux de la société sont inclus dans les comptes consolidés établis par Apave SA, sis 6 Rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE – France et dans les comptes consolidés établis par Holdapave, sis 6 Rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE - FRANCE.

7.3. Liste des filiales et des participations

Filiales et particip.	Capital social	Réserves et RAN	QP du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	VN des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société	Cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Div. Encaissés en 2020
- Participations (10 à 50% du capital détenu)										
APAVE ASIE PACIFIC	11 127 829	- 19 943 028	14,85	670 907	-	61 250		8 545 158	2 765 630	-
APAVE MALAISIE	211 936	- 594 300	15	34 440	-	-		246 961	- 228 335	-
MEDIABAT Belgique	400 000	-	49	196 000	-	-		NC	NC	-

7.4. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

7.5. Engagements financiers

Ces engagements sont clairement détaillés dans les tableaux ci-dessous.

7.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie				
Liés aux locations	3 600 076	1 458 103	2 141 973	
Liés aux prestations de services				
	3 600 076	1 458 103	2 141 973	0

7.5.2. Engagements reçus

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / immobilier/ expansion	0			
Créances garanties	0			
	0	0	0	0

Tableau récapitulatif des contrats de crédit-bail :

Chiffres exprimés en euros et en HT	Redevances payées en 2021	Redevances restantes à payer à 1 an	Redevances restantes à payer +1an à 5 ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
TOTAL	0	0	0	0	0

7.6. Engagements sur le personnel

7.6.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées, constatées au prorata de l'ancienneté. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Le montant de l'engagement retraite est calculé avec la prise en compte de la convention METTALURGIE

Le calcul des engagements est effectué en tenant compte d'hypothèses suivantes :

Date de la retraite fixée comprise entre 63 ans et 65 ans ;

Départ volontaire à l'initiative des salariés ;

Un taux d'actualisation financière (1 % en 2021, contre 0.7% en 2020) ;

Des hypothèses d'augmentation de salaires de 1.2% en 2022, contre 1% en 2021.

Des hypothèses de taux de rotation du personnel par CSP, mis à jour chaque année,

Les engagements de retraite prévus par la convention collective applicable à la société ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités sont constatées en charges lors du départ à la retraite des salariés.

Le montant du passif social « méthode du corridor » s'élève au 31 décembre 2021 à 2 879 k€.

Impact du changement de convention collective au 1er janvier 2022 :

Le changement de convention collective applicable au 1^{er} janvier 2022 (application de la convention collective du Syntec en remplacement de celle de la métallurgie, cf § 2) va générer une augmentation de l'engagement de 1 417 K€. L'engagement calculé selon les dispositions de la convention collective du Syntec s'élève ainsi à 4 296 K€ au 31 décembre 2021.

Ce changement sera traité comme un changement de régime et étalé à compter du 1^{er} janvier 2022, sur la durée moyenne d'acquisition résiduelle des droits pondérée de l'engagement.

7.6.2. Participation des salariés

La participation des salariés s'élève à 424 285 euros.

7.6.3. Formation

Ressources de l'organisme :

Origine des fonds	Montant (2020)		Montant (2021)	
	En K€	En %	En K€	En %
I. Ressources provenant des entreprises et administration pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	4 580 209	80,06%	6 942 362	86,09%
Etat, collectivités locales				
Etablissements publics				
Entreprises: Via Fongecif, OMA, FAF	935 055	16,34%	936 787	11,62%
Particuliers	16 829	0,29%	30 544	0,38%
Sous-total I:	5 532 093	97%	7 909 693	98%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européenne				
Etat, collectivités locales				
Etablissements publics	61 247	1,07%	60 850	0,75%
Régions	54 282	0,95%	36 879	0,46%
Autres collectivités territoriales				
Sous-total II:	115 529	2,02%	97 729	1,21%
III. Autres				
Autres organismes de formation	73 519	1,29%	56 308	0,70%
Autres ressources				
Sous-total III:	73 519	1,29%	56 308	0,70%
TOTAL DES RESSOURCES	5 721 141		8 063 730	

Finalités des actions	2020		2021	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
	Diplômantes * (1).....			
Perfectionnement professionnel et qualifiant * (2).....	5 721 141		8 063 730	
Insertion sociale.....				
TOTAL	5 721 141		8 063 730	

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations.

APAVE ALSACIENNE SAS

Siège social : 2, rue Thiers – BP 1347
68056 MULHOUSE CEDEX
SAS au capital de 1.796.250 € -301 570 446 RCS MULHOUSE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 MAI 2022 SUR L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

L'Associé Unique, la société APAVE, représentée par Monsieur Philippe MAILLARD, Directeur Général, titulaire des actions composant le capital de la société **APAVE ALSACIENNE SAS**,

- **Déclare** qu'en sa qualité de Président de la Société, elle a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ainsi que le texte des décisions,
- **Déclare** avoir eu communication des rapports des commissaires aux comptes et de tous documents soumis à son droit de communication permanent ou spécial,
- **Déclare** que les documents prévus par la loi ont été communiqués au Comité d'Entreprise,
- **Prend** les décisions suivantes portant sur :
 - Approbation des comptes sociaux clos le 31 décembre 2021,
 - Affectation du résultat,
 - Rémunération au titre des fonctions de Président.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice de 2 280 963.25 €.

L'Associé Unique donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, soit 2 280 963.25 € de la façon suivante :

- à concurrence de 2 280 963.25 € en « autres réserves »

L'Associé Unique rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été effectués de la manière suivante :

- 2018 : 1 200 000 €
- 2019 : 1 200 000 €
- 2020 : 1 200 000 €

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique approuve le projet de budget qui lui a été soumis pour l'exercice 2022 qui prévoit un produit d'exploitation de 52.8 millions € et une production totale de 54.7 millions € pour un montant de charges d'exploitation de 53.7 millions €.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique fixe le montant de la rémunération de ses fonctions de Président à la somme de 40 000 € au titre de l'exercice clos. Il pourra également prétendre au remboursement, par la Société et sur présentation de justificatifs, des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'Associé Unique a signé le présent procès-verbal, après rédaction et relecture.

La Présidente, APAVE SA représentée
par son Directeur Général

M Philippe MAILLARD

DocuSigned by:

F46D5C750598474...